

## QUI SOMMES-NOUS?

DES SYNDICALISTES TOUT SIMPLEMENT AVEC DES PARCOURS ET DES SENSIBILITÉS DIFFÉRENTES. ORGANISÉS OU NON PAR AILLEURS POLITIQUEMENT MAIS TOUS INDÉFECTIBLEMENT ATTACHÉS À L'INDÉPENDANCE SYNDICALE, À LA LUTTE DE CLASSE ET À LA PENSÉE LIBRE. BREF DES FEMMES ET DES HOMMES SE RECONNAISSANT DE LA CHARTE D'AMIENS QUI N'EST PAS UN «MONUMENT HISTORIQUE» QU'ON HONORE POUR LE SYMBOLE MAIS UNE RÉALITÉ QU'IL FAUT FAIRE VIVRE AU QUOTIDIEN.

-----

## LA PROTECTION SOCIALE ? UNE QUESTION D'HUMANITÉ...

Dès son origine, l'Humanité a cherché à se protéger. C'est un besoin humain. De la grotte-refuge de la horde, à la Sécurité Sociale, le chemin de la subsistance, de la survie à la misère, ère après ère, millénaires, siècles, générations en génération n'a pas été un long fleuve tranquille, c'est le moins que l'on puisse dire. Par contre, si un des principes - celui du groupe protecteur de l'individu - est un de nos moteurs en matière de protection, celui de ne pas, de ne plus avoir honte d'être protégé mais, au contraire, d'en revendiquer le droit parce qu'on fait partie du groupe, ça c'est un moteur qui relève de la prise de conscience phénoménale d'appartenir à une classe, celle des manants, des gueux, des exploités-de-tous-temps, qui décident, au cours du 19ème siècle, que leur Histoire, ils ne la subiraient plus comme précédemment, mais se l'approprieraient dorénavant en se rassemblant, en s'unissant, en mettant en avant leurs exigences, en portant leurs revendications. De cette prise de conscience sont nés les syndicats et les premiers systèmes de secours mutuel. Le principe de la cotisation était né. Et ça non plus, ne s'est pas passé sans combats acharnés contre l'émancipation du prolétariat - puisque c'est de lui dont nous parlons - sans qu'il n'y laisse et des têtes pensantes, et des membres vitaux et des êtres chers et des compagnons payant de leur vie révoltes et révolutions écrasées, payant leur volonté d'en finir avec la loi du plus fort et de sa charité, avec le règne des minorités possédantes, avec leur droit de vie et de mort, leurs fortunes tirées des foules corvéables à merci, cela fait aussi partie de l'Histoire de la Protection Sociale. Cela peut paraître de la redite, une antienne entendue mille fois, mais c'est à dire et à redire, inlassablement. Trop de travailleurs aujourd'hui, avec ou sans emploi, actifs ou retraités, prétendent - à juste titre - au droit à la protection sociale mais en tant que consommateurs: en tant que Producteurs, ils n'en connaissent ni le fonctionnement, ni les principes, et donc pas l'Histoire, la leur, la nôtre, celle qui a fait, qu'après ce 19ème siècle de luttes mortelles pour s'affranchir du joug, après la plus grande des boucheries (14-18) puis la plus monstrueuse des barbaries (39-45) orchestrées par le Kapital, Résistants et Hommes de progrès, rescapés ayant vu la mort de très très près, mais tout autant l'anéantissement de l'être humain par la négation de l'individu... ont décidé que la société reposerait désormais sur des principes d'égalité entre les Hommes et une protection sociale tout entière contenue dans la belle devise de l'A.I.T.: «*L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes!*». Ainsi est né le programme du Conseil National de la Résistance (CNR).

### **ET CE N'ÉTAIT QU'UN COMPROMIS!**

Il est quand même des moments de la vie qui interrogent. Au moment où l'on s'y attend le moins - une commémoration d'un combat de résistants contre les occupants nazis en centre Bretagne, versant Morbihan - où une présidente d'association d'anciens combattants et résistants, vient nous parler du programme du CNR, de l'esprit qui anime, au sortir d'une dictature, tous les espoirs de la plus grande et belle Liberté étant permis, la reconstruction d'un pays en ruine ... et de découvrir, après la cérémonie, que cette camarade n'est autre qu'une ancienne militante de la Cgt-Force Ouvrière de l'UD 22, qui a - cerise sur le gâteau - en commun avec nous les marins de Cronstadt! Quel bonheur! Sans parler de Nestor Makhno, ni de Buenaventura Durutti! Cette joie-là, mes amis, chasse, sans l'oublier, la colère à l'encontre des acharnés de la divine providence, de la charité et du grand patronage, de l'ordre établi et immuable, du rerum novarum, des pourfendeurs de Sécu dès 1995, tels Denis Koessler et baron Seillères (celui qui était à la Sécu ce que le comte Dracula était à la transfusion sanguine!) et de leurs successeurs. Comme un des murs de Paris tagué en 1968 l'annonçait: «*L'Humanité ne sera heureuse que le jour où le dernier capitaliste aura été pendu avec les tripes du dernier bureaucrate!*».

Mais pourquoi cette colère? C'est que, dans le programme du CNR - que l'ex-maoïste Koessler, après avoir planché de concert avec un certain DSK sur le remplacement du système des retraites par Répartition par celui des fonds de pension, voulait détruire à tout jamais - il y a plus d'espoir et d'avenir meilleur pour l'Humanité que dans tous les programmes de la gôche-caviar qui fricote avec le patronat moderniste!

La protection sociale y est brossée en quelques phrases qui se suffisent à elles-mêmes. Dès l'instant où, au lendemain de l'écrasement de «la bête immonde» (fascisme, nazisme), le principe de vie préside à la reconstruction, où, dans ce grand moment d'euphorie, tous les espoirs sont permis car après ce qui a été subi, il serait plus que déplacé de prôner le maintien des classes sociales, de l'exploitation de l'homme par l'homme, et de la liberté par le travail (l'*Arbeit macht Frei* d'Auschwitz, pour ceux qui en ont réchappé, c'est quand même très récent!), instinctivement chacun va rejoindre les autres - l'union fait la force - se mettre à l'œuvre et se fondre dans les multiples chantiers du travail créatif de la (re)construction d'un monde meilleur. C'est «*l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie; une organisation rationnelle de l'économie assurant la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général et affranchie de la dictature professionnelle instaurée à l'image des États fascistes*».

Cet accord, auquel tous les courants de la Résistance ont adhéré, n'est bien sûr qu'un compromis, mais les bases de notre protection sociale sont jetées, et par protection sociale, il ne faut pas entendre seulement LA SÉCU, comme on a tendance à le faire aujourd'hui, mais bien le droit de chaque individu, citoyen et citoyenne, à vivre dans la dignité.

### **SUR LE PLAN SOCIAL:**

- *le droit au travail et le droit au repos, notamment par le rétablissement et l'aménagement du régime contractuel du travail;*

- *un rajustement important des salaires et la garantie d'un niveau de salaire et de traitement qui assure à chaque travailleur et à sa famille la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine;*

- *la reconstitution, dans ses libertés traditionnelles, d'un syndicalisme indépendant, doté de larges pouvoirs dans l'organisation de la vie économique et sociale;*

- *un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État;*

- *la sécurité de l'emploi, la réglementation des conditions d'embauchage et de licenciement, le rétablissement des délégués d'atelier.*

On est loin de la Commune, des conseils ouvriers et paysans, ça ne fleure pas encore le bonheur universel intimement lié à l'avènement du communisme libertaire mais ça pourrait bien y mener, et sont établies les bases de «*cette solidarité où chacun tout à la fois donne et reçoit, où donner n'est plus gratifiant et recevoir humiliant, qui a donné naissance à la Sécurité sociale en tant que telle, à la Libération. La Sécurité sociale concrétise la volonté de prémunir chacun par la solidarité (...) La sécurité sociale est toujours une idée neuve car elle est garante de l'égalité de tous face aux aléas de la vie; elle supprime les barrières de l'argent qui excluraient du droit à la santé les plus démunis, elle est la chose de chacun*».

Hélas pour la Sociale... à partir de 1945, après des années passées à survivre, c'est aussi au nom de la reconstruction que sont sacrifiés les idéaux sur l'autel de l'Économie, de la Croissance à relancer: «*l'intensification de la production nationale selon les lignes d'un plan arrêté par l'État après consultation des représentants de tous les éléments de cette production. (...) l'élévation et la sécurité du niveau de vie des travailleurs de la terre par une politique de prix agricoles rémunérateurs, améliorant et généralisant l'expérience de l'Office du blé, par une législation sociale accordant aux salariés agricoles les mêmes droits qu'aux salariés de l'industrie, par un système d'assurance contre les calamités agricoles, par l'établissement d'un juste statut du fermage et du métayage, par des facilités d'accession à la propriété pour les jeunes familles paysannes et par la réalisation d'un plan quinquennal rural; une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours*».

A Charge, pour les travailleurs de les réaliser, les idéaux révolutionnaires! Dur, dur, dans un pays renouant, toute fête oubliée, avec la démocratie bourgeoise, son Pouvoir, son droit à la Propriété (donc avec le vol) et tout ce qui en découle: l'exploitation, le travail aliéné, les classes sociales, l'argent, ... le Capital.

Il n'en reste pas moins vrai que, faisant vivre, soignant et améliorant le sort de millions de citoyens, des salariés des Organismes sociaux et de l'Hôpital Public jusqu'à ceux des (poly) cliniques privées, en passant par leurs patrons et les professions libérales médicales et paramédicales, leurs patients et clients, il nous est quand même resté la Sécu, notre système de protection sociale que nombre de pays nous envient, mais que les tenants de la Finance n'ont cessé de vouloir s'approprier pour mieux le démembrer, ceux qui se contre-foutent de la solidarité et ne rêvent que de gagner de nouveaux marchés pour faire toujours plus d'argent.

Remise en cause depuis toujours et toujours plus, au nom du poids des charges des entreprises - tout employeur «normalement constitué» considérant les cotisations Sécu (sa part patronale fait aussi partie de notre salaire!) comme une charge venant s'ajouter au salaire qu'il voudrait aussi remettre en question, tous les gouvernements successifs se sont appliqués à leur donner raison sans pour autant cesser de «pomper» dans le fonds de trésorerie du Régime Général pour leur propre déficit, mais en accusant les salariés et leurs ayant-droits de trop dépenser - gaspillage inacceptable aux yeux des médias «à la botte». Comme si le chômage, la précarisation des contrats, les exonérations de cotisations, le poids des charges indues (relevant de l'État mais imposées au régime Général) et le rôle de l'union européenne en matière de «concurrence déloyale» et de résorption de la dette publique, n'étaient pas les vraies causes du vrai-faux trou de la Sécu, de ce Régime Général des travailleurs salariés déjà mis à mal par toutes les «réassurances» (compensations) que l'État lui impose depuis 1974, au nom de la solidarité (les non-salariés, les agriculteurs, les étudiants)!

C'est pourquoi, au nom de la lutte des classes, au nom du progrès social toujours en devenir, au nom des salariés de ce pays qui cotisent pour leur santé mais aussi pour celle des autres, de tous les autres, mais aussi au nom de tous les camarades syndicalistes qui se sont engagés, au sein des conseils d'administration par leur gestion de la Sécu au nom de nos principes républicains d'Égalité et de Fraternité, mais aussi de Liberté et de Laïcité, au nom de la solidarité internationale de tous les travailleurs et des peuples pour qui notre système de protection sociale représente un but à atteindre, au final au nom du devenir de l'Humanité si tant est que ce mot ait encore un sens, nous devons et devons nous battre, coûte que coûte, pour la défense et la pérennité de notre système de protection sociale, pour notre Sécu, en entonnant autant que de besoin notre refrain:

*«La Sécu, elle est à nous, on s'est battu pour la garder, on se battra pour la sauver !».*

Yvon.

---

# NOTRE SÉCURITÉ SOCIALE, 67 ANS APRÈS SA CRÉATION !

L'ordonnance de 1945, dans son 1er article stipulait: *«Il est institué une organisation de la Sécurité Sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent.*

*L'organisation de la Sécurité Sociale assure dès à présent le service des prestations prévues par les législations concernant les assurances sociales, l'allocation aux vieux salariés, les accidents du travail et maladies professionnelles et les allocations familiales et de salaire unique aux catégories de travailleurs protégés par chacune de ces législations dans le cadre des prescriptions fixées par celles-ci et sous réserve des dispositions de la présente ordonnance(...).».*

67 ans plus tard, nous nous en éloignons un peu plus chaque jour.

La Sécurité Sociale de 1945, basée sur la solidarité est vivement remise en cause depuis des dizaines d'années. Le plan dit «Juppé» a été une amorce à l'étatisation et la privatisation de notre protection sociale. Cela commence par la remise en cause du pouvoir des Conseils d'Administration: nos administrateurs, représentants des salariés, du patronat, deviennent des conseillers. Dans les conseils, le représentant de l'Etat, le Préfet, y fait entrer des associations. C'est désormais le Directeur de Caisse, investi du pouvoir de l'Etat, qui décide. En effet, ce n'est plus le Conseil qui nomme le Directeur de Caisse mais le Ministère de tutelle. Les conseillers prennent acte des décisions prises, un semblant de pouvoir leur est accordé pour des décisions d'organisation sans importance.

Il n'y a plus de budget de Caisse mais des contrats d'objectifs et de gestion (COG) de 3 ans, votés par le Conseil de la Caisse Nationale puis déclinés au niveau local par un contrat pluriannuel de gestion (CPG), Ces contrats sont impulsés par la loi de financement de la Sécurité Sociale et répondent aux objectifs gouvernementaux de limitation des dépenses publiques.

Les COG cumulées avec la RGPP signifient la destruction de la Sécurité Sociale !!!

La volonté des initiateurs de la Sécurité Sociale de 1945: *«on cotise selon ses moyens et soigné selon ses besoins»* devient un adage idéaliste mais non conforme à notre nouvelle société selon les économistes et les politiciens. Toutes les études sont faites pour trouver des arguments afin de réduire les dépenses de santé et donc dérembourser les assurés sociaux qui sont des salariés actifs ou demandeurs d'emploi, des invalides, des retraités, des hommes, des femmes et des enfants, des personnes malades.

Des médicaments qui étaient sur le marché comme de «bons produits» deviennent, du jour au lendemain, inefficaces donc moins ou pas remboursés...

Des examens radiologiques ou de laboratoire médicalement justifiés deviennent injustifiés, inutiles ou dits «de confort». De l'hospitalisation nécessaire et médicalement justifiée, avec une durée suffisante pour bien suivre le patient, on arrive à l'hospitalisation à domicile (HAD) ou en ambulatoire (soins faits en établissements mais sans hospitalisation) pour compenser les fermetures de services, de lits, afin de faire des économies. De l'accouchement avec 4 à 5 jours de suivi à l'hôpital ou à la clinique, à l'offre d'un service de suivi à domicile par une sage-femme: l'assurance maladie encourage ainsi les sorties précoces après 48 heures de l'accouchement, toujours, mais non avoué, pour économiser des lits au risque de complications. D'une prise en charge complète en hospitalisation à la mise en place du forfait journalier qui ne cesse d'augmenter pour pallier aux dépenses des établissements de soins (nourriture, ménage, linge...). D'une prise en charge complète des actes médicaux à la mise en place du ticket modérateur (part prise en charge par les mutuelles) qui crée des taux de remboursement qui varient selon les spécialités (consultations, visites, soins dentaires (70%), examens de laboratoire, actes de kiné, infirmiers 60%, médicaments 65%, 30%, 15%, optique 60%, transports 65%, etc...).

Ce sont des centaines de médicaments qui ont vu leur taux de remboursement diminuer ou qui ne sont plus du tout remboursés, des actes médicaux qui ne sont correctement remboursés que si vous passez par le biais de votre médecin traitant, d'où l'obligation de déclarer à sa caisse de Sécurité Sociale un seul médecin traitant. Si vous allez voir un dermatologue ou autre spécialiste (sauf gynécologue, ophtalmologiste ou dentiste) sans l'accord de votre médecin traitant, vous n'êtes remboursé qu'à un taux minoré de 30%). Si vous allez voir un généraliste qui n'est pas votre médecin traitant ou que vous n'avez simplement pas déclaré de médecin traitant, vous subissez la même punition.

Tout cela est mis en place avec le parcours de soins obligatoire, toujours pour limiter les dépenses sous prétexte des visites chez les spécialistes inutiles!

A ces mesures s'ajoute la mise en place d'une franchise médicale pour les assurés sociaux sur les remboursements des actes médicaux (kiné, infirmier), examens de biologie, délivrance de médicaments, qui crée des difficultés financières pour les malades (0,50€ sur les actes, 0,50€ sur chaque boîte de médicament, 2€ pour les transports sanitaires). Le plafond annuel est de 50€ et un plafond journalier calculé selon la catégorie. Egalement les participations forfaitaires à la charge de l'assuré (1€ pour chaque recherche de biologie, c'est-à-dire 1€ pour le sucre, 1€ pour l'albumine, 1€ pour le cholestérol et ainsi de suite mais aussi sur le prélèvement même, 1€ sur chaque consultation ou acte médical réalisé par un médecin généraliste ou spécialiste). Le plafond est également de 50€ par année civile, et il y a aussi un plafond journalier. Déjà, les transports médicaux avaient été ciblés. Après avoir limité au médecin le plus proche, seuls les transports pour les assurés atteints d'une affection de longue durée peuvent bénéficier du remboursement sous réserve qu'ils soient justifiés. Sinon, seuls les transports pour l'entrée ou la sortie d'hospitalisation sont pris en charge.

L'exonération du ticket modérateur liée au coefficient global de l'intervention ( $K =$  ou  $> 50$ ) en cas de chirurgie, a été supprimée.

Et puis, comme tout cela ne rapporte encore pas assez, l'attaque continue son chemin et demain encore d'autres médicaments et d'autres actes subiront le même sort; mais plus forte encore est l'attaque sur les arrêts maladie: Verser trop d'indemnités journalières inciterait les assurés sociaux à s'arrêter pour un rien. Alors, on contrôle les malades sur les heures de sortie, on alerte les médecins qui prescrivent trop d'arrêts de travail. Et comme ça ne suffit pas encore, le calcul de l'indemnité journalière, qui n'est en général pas plus de 50% du salaire, est revu à la baisse. Ce sont quelques 150 000 000€ qui devraient être économisés mais c'est de l'argent dû qui ne sera pas reversé aux assurés... A-t-on calculé l'impact sur le pouvoir d'achat? Comment vont vivre les familles dont un, voire les deux, parents sont en arrêt de travail? À cette étape, une autre question se pose: comment font les malades, jeunes ou moins jeunes, pour se soigner correctement? A ce jour, la question est de taxer davantage les retraités! Quand on sait qu'un nombre trop important de retraités ne touche que le minimum vieillesse!

La réponse provisoire est la complémentaire santé, la mutuelle.

Les régimes complémentaires, dans un premier temps, ont pris en charge les tickets modérateurs, les forfaits journaliers, certains actes non remboursés par l'assurance maladie. Les franchises médicales restent à la charge des malades.

Mais les déremboursements augmentent d'année en année, alors les régimes complémentaires augmentent leurs tarifs, créent des paliers différents dans les prises en charge selon l'option choisie, ou plutôt selon l'option subie, faute de moyens, par les assurés sociaux, par les malades.

De fait, certains patients, ils sont de plus en plus nombreux, et beaucoup de personnes âgées qui ne peuvent plus se payer une mutuelle. Alors, ils se privent de soins, surtout dentaires et optiques, et leur état de santé se dégrade et souvent ils finissent à l'hôpital faute de soins. Cela ne coûte-t-il pas plus cher que les soins seuls? si, mais nous ne sommes plus dans une logique de bien soigner et surtout faciliter l'accès aux soins, malgré tous les discours. Nous sommes dans une logique de démanteler la Sécurité Sociale et la privatiser. Certains hôpitaux passent même des accords avec l'étranger pour réserver des lits aux personnes, dites à hauts revenus (URSS, Chine...) afin de rentabiliser leur hôpital.

Ces attaques contre notre système de santé, reconnu le meilleur au monde, ne sont que des exemples, il faudrait y rajouter, entre autres, la modification d'attribution des budgets des hôpitaux avec la tarification à l'acte (T2A), la fermeture des centres de soins gérés par l'Assurance Maladie, la fermeture des urgences, des maternités, la fermeture des centres de paiement de Sécurité Sociale, la fermeture des accueils dans les petites communes, la tentative de remettre en cause les remboursements à 100% pour les malades atteints d'une maladie chronique qui entraîne des soins à vie...

«Des parcours individualisés selon les pathologies sont mis en place, afin d'optimiser les dépenses après avoir priorisé la qualité des soins» citait le quotidien du médecin le 15 mai dernier. Mais il rajoutait: «*mais la logique médico-économique n'est jamais loin*». Les dépenses liées aux affections de longue durée représentent 60% des dépenses, cela fait trop d'après le Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie (HCAAM). Il faut donc voir les stratégies possibles pour les diminuer... voire supprimer quelques pathologies remboursées à 100% comme l'hypertension artérielle sévère. Tout cela sans tenir compte de l'impact sur la prise en charge des malades.

Et c'est ainsi que l'on a bafoué l'objectif des initiateurs de la Sécurité Sociale: aujourd'hui, 67 ans après, on cotise plus qu'on en a réellement les moyens et on est n'est plus remboursé selon ses besoins.

Le chômage, donc le manque à gagner dans les caisses de Sécurité Sociale, la non-compensation d'exonérations de charges accordées par les différents gouvernements au patronat, le non-réversion des recettes collectées sur l'alcool et le tabac, la non-revalorisation des salaires, la généralisation des emplois précaires, sont autant de causes du soi-disant déficit de la Sécurité Sociale. Si l'état et le patronat versaient leur dû, les caisses seraient pleines, même en excédent et: «*chacun pourrait continuer à se soigner selon ses besoins*».

Ainsi va le chemin de la Sécurité Sociale: prouver que le système n'est pas parfait et qu'il s'essouffle, c'était vouloir aller vers l'étatisation. C'est chose faite depuis le plan Jupé, maintenant s'engage la privatisation. Le coût de la maladie est un bien «juteux» pour bien des assureurs, des financiers qui déjà se sont mis en avant pour «assurer dès le 1er euro», mais à quel prix pour le malade?

Il en est ainsi du risque Maladie, mais les Caisses d'Allocations Familiales subissent le même sort: les droits des allocataires, droits républicains sont remis en cause en confiant certaines prestations au Conseils Généraux créant l'inégalité selon les départements.

La régionalisation des URSSAF va avoir un gros impact sur les personnels, sur la proximité du service mais aussi sur le devenir même du système (prélèvement par les impôts). Je n'oserais parler des Caisses de Retraite (CARSAT) qui arrivent mal à reverser à chacun une retraite décente à la hauteur de leur dur labeur dans la vie active. Aussi, l'allongement de la durée du travail resta d'actualité pour les gouvernements.

Parallèlement à tout ce que subit Notre Sécurité Sociale, financée avec Notre Salaire Différé, il n'y a pas d'augmentation de salaires pour les personnels de l'Institution car plus de moyens suffisants dans les caisses! Les départs à la retraites ne sont plus remplacés et la charge de travail toujours en augmentation! Les assurés trinquent, les personnels aussi et pourtant des moyens sont trouvés pour rémunérer les médecins qui signent des contrats, comme le CAPI (Contrat d'amélioration des pratiques individuelles) avec 15 indicateurs ou le PàP (Paiement à la Performance) avec 29 indicateurs, les engageant à mieux soigner, améliorer le suivi des patients au travers d'objectifs de santé publique, d'efficience et d'organisation du cabinet. Faut-il croire qu'auparavant les médecins nous soignaient mal? Tout cela se traduit par: diminuer leurs prescriptions de médicaments, prescrire le maximum de génériques, limiter drastiquement leurs prescriptions d'actes et d'arrêts de travail pour maladie! Par contre, les assurés qui ne prendront pas les génériques, ne pourront plus bénéficier du tiers payant!

Des moyens sont trouvés pour rémunérer les astreintes des médecins, les permanences de soins! Et voilà que les pharmaciens sont en négociation pour percevoir une indemnité de l'Assurance maladie afin de compenser leur perte financière liée à la généralisation du générique!

Que dire des «médecins volants» qui gagnent en une journée de permanence, sur une île, par exemple, ce que gagne un smicard en un mois! et tous ces contrats qui peuvent rapporter une prime annuelle maximum de 9.100€, la moyenne étant tout de même de 4.500€!!!

Chacun a droit à sa rémunération selon son travail, mais cela doit-il être au détriment de la prise en charge des coûts de santé?

Les malades ne se soignent pas par plaisir, mais pour guérir et être en bonne santé afin de garder leur travail. Ils font confiance dans la prescription de leur médecin, ils n'abusent pas! Les dépenses augmentent plus du fait des seuils d'objectifs très bas qui sont mis en place.

Mais alors, pourquoi ne pas exiger les recettes nécessaires pour le financement de la Sécurité Sociale par des cotisations sociales sur tous les revenus du travail sans exclusion (exemple: prime d'intéressement) et pourquoi pas aussi sur les gains de productivité obtenus par l'industrialisation, voire taxer l'actionariat?

La réponse est en chacun de nous et surtout pas au MEDEF qui exige de diminuer le coût du travail et donc l'exonération des charges sociales patronales.

**Lydie.**

---

## **MANIFESTE POUR UN SYNDICALISME LIBRE ET INDÉPENDANT...**

Il nous faut, hélas, constater qu'aujourd'hui, le mouvement syndical est, de nouveau, menacé de destruction pure et simple.

Le syndicalisme ouvrier confédéré a été bâti sur le constat que, si les hommes ont un destin commun, ils n'ont pas les mêmes intérêts et que la situation des uns et des autres se définit à partir de l'établissement de rapports de forces. N'en déplaise à ceux qui propagent le mythe du «bien commun», la lutte des classes demeure une réalité incontournable.

Tel est le fondement de notre syndicalisme tel qu'il a été défini, en 1906, au congrès d'Amiens. Un syndicalisme libre et indépendant, un syndicalisme de lutte des classes.

Ce serait une grave illusion de croire à notre survie dans le cadre de cette loi, y compris en étant «représentatifs».

L'indépendance syndicale se pose à l'ensemble du mouvement ouvrier international. Sur cette question, nous saluons, nos camarades syndicalistes tunisiens qui ont œuvré pour leur liberté, mais qui ont refusé d'intégrer le gouvernement provisoire.

La *Confédération Européenne des Syndicats* (CES) n'est rien d'autre que la courroie de transmission de la *Commission européenne* au sein du mouvement syndical. Son objectif est de participer à la construction d'une Europe totalitaire et vaticane au profit du seul capital financier.

Aujourd'hui, comme hier, les tenants de l'autocratie opposent à la «Charte d'Amiens» la «Charte du Travail».

L'unité d'action est uniquement l'expression des revendications des travailleurs et des modalités d'action décidées en commun. Il s'agit alors d'une arme syndicale. A contrario l'unicité syndicale, prétendant réaliser l'unité organique, s'inscrit dans un projet totalitaire.

Les événements se sont considérablement accélérés à l'occasion du mouvement contre la réforme des retraites de 2010. L'intersyndicale est devenue une structure pérenne. Elle regroupe en conglomérat des «organisations syndicales» avec une pléiade de mots d'ordre allant de «réformer la réforme» jusqu'à «une autre réforme».

Le dénominateur commun de cette «intersyndicale» structurée c'est l'opposition aux revendications de la classe ouvrière, mieux, unité organique oblige, il s'agit de pousser la classe ouvrière vers la démoralisation.

Nous sommes là dans la logique totalitaire d'un syndicalisme tentant de devenir unique sous l'égide du double patronage de Thibault et Chérèque. C'est la conséquence logique de l'accord entre le gouvernement, le MEDEF, la CGT et la CFDT sur la représentativité syndicale.

Pour aller jusqu'au bout de ce processus, ils veulent en finir avec le syndicalisme libre et indépendant et œuvrer à la création d'un syndicat unique intégré à l'Etat corporatiste. Les procédures mises en place s'apparentent à une politique fondée sur l'idéologie fumeuse de «l'association capital travail». Le syndicalisme doit conformément à la Charte d'Amiens défendre les intérêts de la classe ouvrière dans l'indépendance totale par rapport aux partis, au patronat et aux états. Dans un tel contexte, il est nécessaire que la CGT-FO résiste aux sirènes totalitaires de l'unicité syndicale. Il faut maintenir notre opposition au syndicalisme rassemblé, participatif, de collaboration.

Pour cela, le respect strict des règles du fédéralisme de la démocratie ouvrière est seul capable de prévenir les dérives bureaucratiques et la menace de la subsidiarité que le contexte économique, politique et social va encourager.

Il est donc indispensable de réaffirmer notre volonté de voir abrogées la loi sur la représentativité syndicale et sa transposition dans le secteur public.

La résolution du CCN de la CGT-FO des 9 et 10 octobre 2010 stipulait:

«Le CCN réitère sa détermination à développer le syndicalisme libre et indépendant. Il demande le retrait de la loi du 20 août 2008».

Il en est de même pour la *Confédération Syndicale Internationale* (CSI).

Il s'agit toujours d'impliquer les syndicats dans la gestion de l'économie globalisée.

Il est clair que le but est d'amener les syndicats à cautionner, par leur présence, l'élaboration des décisions dictées par les intérêts du patronat, du FMI, des banques et de leurs supplétifs d'État. Pour défendre les intérêts de la classe ouvrière, les syndicats se doivent de résister et dire NON à toute forme de participation à ces structures corporatistes.

Il nous faut donc recréer des organisations syndicales internationales de syndicats libres.

A ce propos, il convient de dénoncer l'abus de mots qui consiste à, volontairement, confondre sur le plan syndical: «Réformistes» et «intégrationnistes».

Notre mouvement syndical, partagé par différents courants (notamment réformistes et révolutionnaires), a réalisé et réalise son unité sur la nécessité reconnue par tous de son indépendance.

Dans le contexte international que nous connaissons, où de nombreux peuples se battent pour le pain, leur liberté et leur émancipation, il est plus que jamais de notre responsabilité d'offrir de réelles perspectives aux travailleurs: nous savons que celles-ci ne sortiront pas des urnes. C'est par notre implication déterminée, par notre respect du mandat, que nos organisations syndicales réaliseront leur finalité et leurs résolutions, en toute indépendance.

Dans ces conditions, les soussignés considèrent que le moment est venu de lancer un appel solennel, à tous les militants pour qu'ils s'organisent afin de préserver l'indépendance de leurs organisations syndicales, autrement dit, s'opposer à leur intégration ou à leur destruction pure et simple.

### **Liste des premiers signataires:**

J.Louis ABAUTRET 56,	Josiane ANSQUER 29,	Christine AUBÉRY 22,	Sylvain AUVRAY 50,
Nicole BARNOUD 69,	Didier BECASSE 22,	Lucienne BELKHAIR 29,	Jean BERCHER,
Fabrice BERNARD 29,	Bénédicte BERNARD 29,	René BESCOND 29,	Christophe BITAUD 75,
Arnaud BOONE 22,	Emmanuelle BOULARD 22,	Mostafa BOULIL 35,	Robert BOURDIC 29,
Yvon BOURHIS 22,	M.Catherine BOYADJIS 44,	Carole BOZEC 29,	Patrice BRENEOL 29,
Patrick BROSSARD 44,	Daniel CAM 29,	Bruno CHOISNE 29,	Serge COCAIGN 29,
Dominique COGNYL 29,	Béatrice COLLIOU 29,	Alain CORRE 29,	Gilles COUSIN 22,

Didier CREIS 29,	Céline CUSSAC 35,	Catherine DENIS 29,	André DI BATISTA 29,
Antonia DOMINGUEZ 29,	Gilles FEUNTEUN 29,	Jean-Luc FILY 29,	Laetitia FONFERRIER 29,
Frédéric FOURMENT 35,	Didier GAILLARD 35,	R.Moal GALERON 29,	Valérie GERVAIS,
Loïc GISDAL 29,	Denis GOUPIL 22,	Denis GUEGUEN 29,	Maic GUIGOURESE 29,
Christelle GUILLERM 29,	Michèle GUILLEROT 29,	M.Yvonne GUILLOU 29,	Mathieu HAMON 22,
Marc HÉBERT 29,	Karl HENNEQUIN 22,	Annie JOSSELIN 35,	Ch. JOYEUX-BOUILLON, 69
Bertrand KANBAN 44,	Béatrice KERBERENES 29,	Annie KERHAIGNON 29,	Jean HEDOU 75,
Erwan JAGUIN 22,	Denis L'HOSTIS 29,	Franck LAPOSSE 22,	Sarah LEBLOND 56,
Régis LEBLOND 56,	Pascal LE CADRE 56,	Elise LE CLOIREC 29,	Eric LE COURTOIS 22,
Jean-Paul LEFEBURE 69,	J.Pierre LE FEVRE 22,	Patrick LE GOAS,	Catalina LEJEUNE29,
Brigitte LE MEHAUTE 22,	J.François LE PALUD 56,	Dominique LEPLUMEY 50,	Nanette LE ROY 29,
Jacques LE SOMMER 29,	Patricia LELOUP 22,	Marie LENNON 29,	Laurent LEPETITCORPS 29,
Fabrice LERESTIF 35,	Alain LOSSOUARN 29,	Lydie LOYER 56,	Gael MALGORN 29,
Carole MALOISEL 56,	Michel MARCHADOUR 29,	Christelle MARTIN 75,	Max MARTINASSO 22,
Véronique MENGUY 22,	Stéphane MERRER 29,	Valérie MEVEL 29,	René MICHOUPLIER 25,
Jean-Luc NEDELEC 29,	Nicole PELLEAU 29,	Sylvie PENVERN 29,	Marcel PERROT 29,
Yann PERROTTE 50,	Gaëlle PERSON 22,	Marie-Louise PICHON 29,	Yaele PLOUZENNEC 29,
Jacques PRIGENT 29,	Philippe RAOULT 22,	Thierry RAPIN,	Philomène RAULT 29,
Gérard RIAANT 29,	Christophe RICHARD 29,	Georges RIVALIN 44,	Serge ROUDAUT 29,
Corinne SALAUN 29,	Jacqueline SALIOU 44,	Rémi SALOU 29,	Patrice SERBA 29,
Emilie SIBOURG 22,	Jacques TALLEC 35,	Nicolas TESSIER 17,	René THEPAUT 29,
Thierry THIERCELIN 49,	Jean THIRLAND 56,	Odile TROUSSEAU 44,	Patrick VEGUER 35,
Sylvain VERMET 35,	Marina VIDELO 22,	Kristen VIDELO 22.	
	Syndicat FO des Territoriaux de Brest,	CGT-FO BREST CUB 29,	CE de l'UD du Finistère 29,
	FO GAD SAS.		